# **Formulaire de** **demande de prime fédérale « forfait de base gaz pour les installations collectives » (janvier à mars 2023)**

|  |  |
| --- | --- |
| A- **Coordonnées du demandeur** *(à compléter obligatoirement)* | |
| Votre nom  *(comme inscrit sur votre carte d'identité)* |  |
| Votre prénom  *(comme inscrit sur votre carte d'identité)* |  |
| Votre numéro de registre national  *(11 chiffres qui commencent par l’année de votre naissance)* |  |
| L’adresse **actuelle** de votre domicile légal |  |
| Votre adresse e-mail *(non obligatoire)* |  |
| Votre numéro de téléphone *(non obligatoire)* |  |
| **D- Vous demandez la prime pour votre appartement alimenté par une installation collective de gaz** | |
| Adresse de l’immeuble **où vous étiez domicilié le 31 décembre 2022** *(obligatoire)* |  |
| Nom de l’ACP / Numéro BCE / Numéro de TVA |  |
| Nom du fournisseur de gaz naturel en date du 31 décembre 2022 |  |
| Nom du client comme il apparait sur la facture de gaz naturel *(recopier ce qui est indiqué sur la facture)* |  |
| Numéro de client chez le fournisseur de gaz naturel *(voir sur la facture)* |  |
| Code EAN du compteur de gaz  *(voir sur la facture : série de 18 chiffres commençant par 54)* |  |
| **E- Données bancaires pour le versement du forfait de base** | |
| Numéro de compte en banque *(indispensable pour recevoir le versement du SPF Finances)* |  |
| Commentaires éventuels : | |

J’autorise le SPF Economie à demander les informations nécessaires auprès de mon propriétaire/ACP/syndic et auprès du fournisseur de gaz.

Je certifie que mes données sont exactes et complètes.

Je marque mon accord sur le traitement de mes données à caractère personnel. Je suis conscient que si je ne marque pas mon accord, ma demande sera rejetée et je ne pourrai pas bénéficier du forfait de base.

Je joins une copie de la facture de gaz fournie par le titulaire du contrat de gaz de mon immeuble.

Le titulaire du contrat de gaz de mon immeuble a signé la déclaration sur l’honneur que je joins à ma demande (au verso).

Signature du demandeur,

Déclaration sur l'honneur : à faire compléter par la personne qui a pris le contrat de gaz de l’immeuble

*Effectuée dans le cadre de l’Article 45 de la loi du 19 décembre 2022 portant des mesures de soutien temporaires à la suite de la crise de l’énergie*

Je soussigné(e) [**prénom, nom**] . :.................................................................................................................................................................

[**Numéro national**] : ……………………………..…………………, Propriétaire / Copropriétaire / Syndic agissant pour le compte de *[****nom de l’ACP1****] ………………………………………….……………………………****numéro BCE2 de l’ACP****: ……………………………….………..………… (pas nécessaire si pas une ACP),* déclare que le demandeur indiqué dans la partie A ci-dessus a bien contribué aux coûts de la fourniture de gaz.

Je fournis au demandeur une copie de la facture relative au contrat de fourniture de gaz susmentionné et valable à la date du 31 décembre 2022.

Fait à ................................................................................................................ le .................................................................2023

Signature du titulaire du contrat de gaz3

1 ACP = Association des copropriétaires

2 BCE = Banque-Carrefour des Entreprises (<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknummerform.html?lang=fr> )

3 Cette déclaration sur l’honneur ne peut être signée que par le titulaire du contrat de gaz. Le demandeur ne peut pas la signer lui-même !

Explications

Ne complétez pas ce formulaire si vous avez déjà reçu le forfait de base pour le gaz ou si l’installation collective de chauffage de votre immeuble est au mazout.

**Avez-vous droit au forfait de base si vous êtes approvisionné en gaz par une installation commune ?**

Si, au 31 décembre 2022, vous étiez approvisionné en gaz par une installation commune, vous avez droit au forfait de base pour le gaz si vous remplissez les conditions suivantes :

* vous êtes domicilié dans l’immeuble ;
* l’immeuble possède un contrat de fourniture en gaz qui n’est pas au tarif social, qui est à prix variable ou, s’il est à prix fixe, qui a été établi sur une fiche tarifaire postérieure au 30 septembre 2021 ou a été renouvelé après le 30 septembre 2021 ;
* vous contribuez aux frais de gaz, ce qui est attesté par le titulaire du contrat.

Cette attribution n’est pas automatique, vous devez introduire une demande **avant le 31 juillet** selon l’une de ces méthodes :

* en l’encodant directement sur le site (méthode recommandée car la plus rapide) ; cette procédure implique que le titulaire du contrat de gaz de l’immeuble (selon le cas : un membre de l’association des copropriétaires ou le syndic désigné par elle, ou le propriétaire) se connecte sur la plateforme pour y télécharger une copie de la facture de gaz et fournir les informations requises en une seule fois pour tout l’immeuble.
* en complétant ce formulaire avec la collaboration du titulaire du contrat de gaz de votre immeuble, et en le renvoyant une fois complété par e-mail ([Gazelek2023@economie.fgov.be](mailto:Gazelek2023@economie.fgov.be)) ou par courrier :

GazElek2023

BP 30073

1000 Bruxelles

Cette procédure implique que vous renvoyiez le formulaire de demande accompagné d’une copie de la facture de gaz et complété par l’attestation sur l’honneur signée par le titulaire du contrat de gaz de l’immeuble (selon le cas : un membre de l’association des copropriétaires ou le syndic désigné par elle, ou le propriétaire).

Pour le versement du forfait de base gaz relatif à une installation collective (demande D), vous devez indiquer un numéro de compte en banque pour le paiement par le SPF Finances (Trésor).